Le cahier de doléances du Tiers État de Rosay sur Lieure (Eure)

paroisse de Rosay

Cahier de doléances plaintes et remontrances des habitants de la paroisse de Rosay rédigées en l'assemblée desdits habitants soussignés tenue aujourdhuy dimanche cinq avril 1789 en exécution des lettres du Roy données a Versailles le 24 janvier dernier pour la convocation et tenue des états généraux de ce royaume et satisfaire aux dispositions du règlement y annexé et de l'ordonnance de mr le bailly d'andely et assignation et publication qui en ont été faites.

Demandent lesdits habitants

1° que le commerce et spécialement la filature du coton soient protégés et qu'il soit défendu de se servir de mécanique pour ladite filature puisque depuis leur invention et le traité de commerce avec les anglais la filature de coton, seule ressource de la haute normandie est tellement tombée que le peuple est dans la plus grande pauvreté

2° que les possessions tant particulières que communes soient maintenus et respectées

3° que le prix excessif du bled qui vaut 45 #[1] le septier jette des malheureux dans la plus dure nécessité qu'il soit en conséquence pris des mesures et donné des ordres rigides pour empécher les accaparemens qui se font sourdement ce qui occasionne leur excessive cherté.

4° qu'il soit étably dans l'arrondissement de chaque bailliage des greniers publics en bled pour étre distribués dans des temps de disette a un prix modique au peuple

5° que les chemins vicinaux soient reparés et entretenus aux dépens du fisc parce qu'étant impraticables les habitants de la paroisse ne peuvent voiturer aucune de leur denrée aux marchés voisins ce qui leur porte un notable préjudice

6° que dans les adjudications des forêts de Sa majesté au milieu de laquelle forêt est située la paroisse paroisse[2] de Rosay il soit réservé une quantité suffisante de bois de corde bourrée et fagots pour être distribués aux riverains a un prix modique qui permette au peuple d'en acheter ce qui arreteroit les déprédations qui se commettent journellement dans ladite forêt et qu'il soit pourvu à ce que toute espèce de gibier soit détruit

7° que tous les impôts soient supprimés et que ceux qui seront créés en place soient supportés par touts les ordres de l'état sans distinction de rang ny de privilèges.

8° que les aides et gabelles soient absolument supprimées et principalement la régie du sel qui étant une denrée de 1ere nécessité doit être libre et affranchie de tout impôt

9° qu'il soit absolument défendu aux mendiants de faire des excursions hors de leur paroisse et qu'il soit pourvu au moyen de sustenter ceux qui sont invalides et dispenser de l'employ aux valides.

10° que les ordres des religieux mendiants ne soient plus a la charge du public, mais qu'ils soient sustentés par les autres ordres religieux qui sont dotés

11° qu'il soit formé de nouvelles ordonnances tant civiles que criminelles en la forme des procédures

[1] livres
[2] écrit 2 fois.

soit simplifiée et empêche la lenteur des procès et la multiplicité des frais qu'il serait a propos de réduire à un taux plus modique.

fait et arreté par les dits habitants ce jour et an que dessus.